

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue
le lundi le 6 juillet 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2015-07-153
6263

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2015-07-154
6263

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session spéciale du 8 juin 2015 et la session ordinaire tenue le 8 juin 2015, ainsi que la session spéciale du 22 juin 2015.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2015-07-155
6263

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 juin 2015.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 165 m³, moyenne : 99 m³/jr
Les Buissons : 11 463 m³, moyenne : 358 m³/jr
Station de recherche : 01-06-2015 au 02-07-2015, 10,6 m³
Camping de la Rive : 01-06-2015 au 02-07-2015, 6,39 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur la pratique tenue : 10 juin 2015
Incendie : 01, 02, 14 et 29 juin 2015
Premiers répondants : Aucun



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Formation : 01, 02, 20 et 21 juin 2015

- M.R.C. de Manicouagan

Aucun,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2015-07-156
6264

CORRESPONDANCE :

Reçue :

- * M. Marc-André Leblanc, directeur du service des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 15-06-29- paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2015, au montant de 6 249 \$.
- * M. Marc-André Leblanc, directeur du service des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 15-06-30- paiement de la mesure financière de péréquation pour l'année 2015, au montant de 86 158 \$.

Expédiée :

- * M. Christian Fraser, Université du Québec à Rimouski -15-06-11- envoi de la résolution numéro 2015-06-129 selon laquelle le conseil appuie le projet de « Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.
- * M. Maxime Leblanc, Groupe-conseil TDA -15-06-11- envoi de la résolution numéro 2015-06-130 selon laquelle le conseil autorise le Groupe-conseil TDA à faire la demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour réaliser le raccordement des nouveaux puits P3 secteur de Pointe-aux-Outardes et P-2A secteur Les Buissons.
- * M. Ronald Duchesne, Isolation RLB -15-06-11- envoi de la résolution numéro 2015-06-131 selon laquelle le conseil accepte l'offre pour les travaux supplémentaires afin que la partie amovible en bas de l'escalier soit en 2 sections, au coût de 1 900 \$, plus taxes.
- * M. Michel Bérubé, directeur de la direction de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -15-06-12- envoi de la résolution numéro 2015-06-135 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts qui sont situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité.
- * Mme Marielle Dionne, directrice, Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes -15-06-12- envoi de la résolution numéro 2015-06-136 selon laquelle la municipalité accepte la révision budgétaire 2015, datée du 5 mai 2015, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.
- * Mme Karine Boissonneault-Lirette, Coopérative Gaïa -15-06-12- envoi de la résolution numéro 2015-06-138 selon laquelle la municipalité fera la location de 2 chapiteaux pour la fête annuelle de la Coopérative Gaïa

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



qui aura lieu en août prochain.

* M. Éric-Stéphane Kouassi, CUCN -15-06-12- envoi de la résolution numéro 2015-06-141 selon laquelle le conseil appuie les démarches de la Corporation des Services Universitaires secteur ouest Côte-Nord auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement Supérieur et Recherche.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -15-06-12- envoi de la résolution numéro 2015-06-144 selon laquelle le conseil autorise M. André Lepage, maire, à présenter, pour et au nom de la municipalité, une offre sur l'immeuble situé sur son territoire, qui sera vendu lors de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra à la MRC de Manicouagan, le 18 juin 2015.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite la population à poser des questions.

2015-07-157
6265

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2015-07-06 ainsi que la liste des transferts budgétaires suivante :

LISTE DES TRANSFERTS POUR JUILLET 2015

Transferts:

02 11000 494	Cotisation FQM	+	25 \$
02 13000 414	Adm. et informatique	+	650 \$
02 13000 951	Quote-part M.R.C.	+	750 \$
02 14000 141	Salaire régulier – Greffe	+	365 \$
02 14000 200	Charges sociales – Employeur	+	80 \$
02 14000 341	Publicité, avis publics	+	330 \$
02 19000 412	Services juridiques	+	2 000 \$
02 21000 441	Services- Sûreté du Québec	+	325 \$
02 22000 425	Assurances véhicules	+	125 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires – P.I.	+	300 \$
02 32000 425	Assurance- véhicules	+	35 \$
02 32000 522	Ent. garage et entrepôt	+	1 500 \$
02 32000 643	Petits outils	+	5 000 \$
02 61000 494	Cotisations	+	25 \$
02 62200 445	Contrat vidange toilettes	+	500 \$
02 70000 310	Frais dépl. personnel	+	200 \$
02 70230 670	Fournitures bibliothèque	+	100 \$
			12 310 \$
02 11000 131	Rém. des élus	-	400 \$
02 11000 133	Allocation dépenses – Élus	-	200 \$
02 11000 200	Charges sociales – Employeur	-	175 \$



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 11000 331	Téléphone - Maire	-	50 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	-	5 000 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	-	850 \$
02 22000 690	Fournitures	-	425 \$
02 32000 455	Immatriculation - Voirie	-	35 \$
02 61000 321	Frais de poste - Urbanisme	-	25 \$
02 70120 331	Téléphonie C.L.	-	200 \$
02 70150 141	Salaires régulier – Terrain de jeux	-	450 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	-	400 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs récr.	-	4 000 \$
02 70 230 310	Frais de déplacement	-	100 \$
			<hr/>
			12 310 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

VENTE DE TERRAINS – RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE des terrains n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences sur la rue Labrie Est, dans le cadre du dossier de l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre aux propriétaires du secteur concerné la possibilité d'acheter un terrain, au même coût que la Municipalité en a fait l'acquisition, plus les coûts d'arpentage et de cadastrage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de mettre en vente les terrains qui sont situés en zone d'habitation et qui n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est de la façon suivante :

- M. François Gagnon, le lot 21-1-5 du rang de la Pointe-aux-Outardes au coût de 9 121,74 \$, plus taxes.
- Mme Hélène Lepage, le lot 21-1-6 du rang de la Pointe-aux-Outardes au coût de 9 122,25 \$, plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser M. André Lepage, maire et Mme Dania Hovington, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents reliés à ces transactions.

2015-07-158
6266

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2015-07-159
6267

**APPELS D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PORTAIL D'ENTRÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à un appel d'offres sur invitation 2015-02 pour des services professionnels afin de réaliser les plans et devis concernant l'aménagement du portail d'entrée;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres se fera par un système de pointage;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, sera responsable de l'octroi du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de procéder par appel d'offres sur invitation pour des services professionnels afin de réaliser les plans et devis concernant l'aménagement du portail d'entrée, dès que les documents seront prêts.

2015-07-160
6267

MISE À JOUR – ÉTUDE HYDROLOGIQUE

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Akifer pour la réalisation d'une étude hydrologique dans le cadre de la mise en application de la nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 68 du RPEP, nous devons transmettre au ministre, tous les cinq ans, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus au règlement et leurs mises à jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Akifer pour la réalisation d'une étude hydrologique telle que prévue à la nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection au coût de 3 379,00 \$, plus taxes.

2015-07-161
6267

MAISON INCENDIÉE – 195, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE la résidence située au 195, chemin Principal a été incendiée le 12 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est dans un état pouvant mettre en danger des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite aux avis d'infraction envoyés le 18 février et le 20 mars 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de mandater Bhérer & Ass., avocats, de Baie-Comeau pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour que le contrevenant se conforme, notamment, en utilisant le recours en injonction prévu à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'inspecteur en bâtiment à poser tous les actes requis



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

pour donner effet à la présente résolution.

2015-07-162
6268

PROGRAMMATION DE TRAVAUX – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-07-163
6268

RASSEMBLEMENT DE KITESURF – AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QU' un rassemblement de kitesurf aura lieu à Pointe-aux-Outardes, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015, entre le quai et le Parc Nature;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur aura besoin de deux chapiteaux;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Pointe-aux-Outardes s'occupera bénévolement de la circulation, le

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



stationnement et la sécurité sur les lieux et agira comme premiers répondants si nécessaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire participer financièrement au rassemblement de kitesurf qui aura lieu à Pointe-aux-Outardes, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015, en procédant à la location de deux chapiteaux pour un montant de 350 \$, plus taxes.

2015-07-164
6269

TOURNOI DE GOLF – FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT le tournoi de golf qui aura lieu le 9 juillet prochain, au profit de La Fondation du Centre de santé et services sociaux de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'inscrire M. Dave Prévèreault, au tournoi de golf au profit de La Fondation du Centre de santé et services sociaux de Manicouagan, au montant de 175 \$.

2015-07-165
6269

TOURNOI DE GOLF – LA VALLÉE DES ROSEAUX

CONSIDÉRANT la demande financière reçue de La Vallée des Roseaux pour le tournoi de golf qui aura lieu le 13 août prochain, au profit de La Vallée des Roseaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'inscrire M. Dave Prévèreault, au tournoi de golf au profit de La Vallée des Roseaux qui aura lieu le 13 août prochain, au montant de 125 \$.

2015-07-166
6269

DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU' un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les études scientifiques déposées montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 km des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

mixte dans les puits d'eau potable lorsqu'elles sont situées en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE

lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grandham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'

il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

2015-07-167
6270

CONGRÈS 2015 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, M. Dave Prévèreault, conseiller et Mme Sylvie Ostigny, conseillère, à assister au congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain au Centre des congrès de Québec, au coût de 2 085 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2015-07-168
6270

ACHAT D'UNE OREILLETTE – RADIO-CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE

des communications par radio-cellulaire avec le préposé aux travaux publics peuvent avoir lieu lorsqu'il est sur la route;

CONSIDÉRANT QU'

il est important de procéder à l'achat d'une oreillette pour répondre aux communications lorsque le préposé aux travaux publics est sur la route.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une oreillette Sonim Bluetooth, modèle BTH-101, auprès de Bell, au coût de 149,95 \$, plus taxes.

2015-07-169
6270

ACHAT DE BUNKERS – POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE

2 ensembles bunkers vont atteindre leur

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



durée de vie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de L'Arsenal pour la fourniture de 2 ensembles bunkers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 2 ensembles bunkers pour les pompiers Richard Dallaire et Sébastien Hovington auprès de L'Arsenal, au coût de 2 640,00 \$, plus taxes.

2015-07-170
6271

**ENGAGEMENT – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER
(TEMPORAIRE) (REPLACEMENT MALADIE)**

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail pour maladie de Mme Yolande Marcil au poste de préposée à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste de remplacement maladie;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Nancy St-Laurent a été retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Nancy St-Laurent au poste de préposée à l'entretien ménager (temporaire) (remplacement maladie), pour une période de probation de 180 jours de calendrier. Elle sera rémunérée selon la convention collective.

2015-07-171
6271

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Dave Prévèreault au titre de maire suppléant pour la période du 7 juillet au 14 septembre 2015.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-07-172
6271

ACTIVITÉS – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE le comité de la politique familiale organise une journée familiale le 25 juillet prochain en collaboration avec le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes et la Corporation de développement touristique de la Péninsule Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre de service de la Troupe du Théâtre Témoin qui fera une représentation en soirée de la pièce « Au pied de de la lettre, sur les traces de Timothée Auclair », au coût de 500 \$.

2015-07-173
6271

BÂTIMENTS MUNICIPAUX – CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE

CONSIDÉRANT l'obligation de la CSST d'avoir un registre d'identification des calorifuges et des flocages dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour réaliser les travaux.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour réaliser les travaux suivants :

- Caractérisation des flocages et calorifuges et identification des revêtements intérieurs dans quatre bâtiments (édifice Serge-Bouchard, garage municipal et les 2 stations pompages);
- Caractérisation des flocages, des calorifuges et de revêtements intérieurs pour un bâtiment (centre des loisirs).

Et ce, au coût de 2 765,00 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2015-07-174
6272

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 38.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE